


Procédure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2008/0099(COD) Procédure terminée
Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification Abrogation 2010/0271(COD)	
Sujet 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité 3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	ALDE WALLIS Diana	25/06/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	2972	10/11/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Service juridique	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
04/06/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/10/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
09/10/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0382/2008	
18/11/2008	Résultat du vote au parlement		
18/11/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0530/2008	Résumé
10/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
25/11/2009	Signature de l'acte final		
25/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
09/12/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/0099(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)

Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
	Abrogation 2010/0271(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/63477

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2008)0318	26/05/2008	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1507/2008	17/09/2008	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0382/2008	09/10/2008	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0530/2008	18/11/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final	03635/2009/LEX	25/11/2009	CSL	

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

[Directive 2009/139](#)
[JO L 322 09.12.2009, p. 0003](#) Résumé

Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification

OBJECTIF : codification de la directive 93/34/CEE relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 93/34/CEE du Conseil, du 14 juin 1993 relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification

En adoptant le rapport de Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), la commission des affaires juridiques a approuvé, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification

Le Parlement européen a adopté par 617 voix pour, 17 voix contre et 16 abstentions une résolution législative approuvant, en 1^{ère} lecture de

la procédure de codécision, la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Diana WALLIS (ADLE, UK), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

Sécurité routière: inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. Codification

OBJECTIF : codification de la directive 93/34/CEE relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/139/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 93/34/CEE du Conseil, du 14 juin 1993 relative aux inscriptions réglementaires des véhicules à moteur à deux ou trois roues. La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 29/12/2009.

APPLICATION : à partir du 01/06/2010.